

**Procès de Sami Bebawi:
Les tentacules de SNC/Lavalin jusque dans les officines du Canada à
L'ONU pour favoriser la Libye**



Après avoir obtenu de gros contrats publics libyens, au début des années 2000, SNC/Lavalin a fait pression sur le gouvernement du Canada afin qu'il appuie la Libye lors de votes aux Nations unies, malgré des inquiétudes quant au respect des droits de la personne.

C'est ce que révèle la preuve exposée mardi au procès de Sami Bebawi, ancien vice-président-directeur chez SNC/Lavalin. L'ancien cadre est accusé de corruption d'agent public étranger pour avoir participé au versement de millions de dollars en pots-de-vin à Saadi Kadhafi, fils de Mouammar Kadhafi, le président de la Libye à l'époque.

Le témoin vedette Riadh Ben Aïssa, ancien responsable des affaires de SNC/Lavalin en Libye, a expliqué aux jurés que Saadi Kadhafi avait accordé son aide à l'entreprise à plusieurs reprises et que SNC/Lavalin avait, de son côté, travaillé très fort pour améliorer les relations entre le régime Kadhafi et le Canada.

Appui à la résolution libyenne

La Libye avait été soumise à un embargo international dans les années 90. Les choses commençaient à changer à l'aube des années 2000.

« J'ai été très actif à aider l'ouverture de l'ambassade canadienne en Libye. J'ai eu beaucoup de discussions sur comment rétablir des relations entre le Canada et la Libye. » - Riadh Ben Aïssa

La Couronne a déposé en preuve hier plusieurs courriels envoyés par Bob Blackburn, responsable des relations gouvernementales pour SNC/Lavalin, à d'autres cadres de l'entreprise.

En 2003, par exemple, M. Blackburn suggérait de faire valoir aux dirigeants libyens comment SNC/Lavalin avait aidé à faire changer la position canadienne lors d'une récente session de l'ONU.

La Libye présentait tous les deux ans une résolution pour demander à tous les pays de condamner les pressions économiques et les mesures « *extraterritoriales* ».

Le Canada s'absentait toujours lors du vote, mais il avait récemment changé sa position pour appuyer la Libye. « *SNC/Lavalin international a aidé pour cela, avec le ministère des Affaires étrangères à Ottawa et à l'ONU* », écrivait M. Blackburn.

« Chicane » sur la question des droits de l'homme

M. Blackburn s'inquiétait du même souffle du fait qu'un vote défavorable du Canada sur un autre sujet cher au gouvernement libyen puisse nuire au commerce.

« À l'approche du vote du Canada à l'ONU sur la candidature de la Libye à la Commission sur les droits de la personne, nous avons exprimé notre préoccupation à Ottawa et à l'ONU quant à l'effet de la position canadienne sur les relations commerciales avec la Libye », écrivait-il.

« Il y avait une chicane aux Nations unies sur la question des droits de l'homme et la position canadienne à ce sujet-là », s'est souvenu **Riadh Ben Aïssa** lorsqu'on lui a montré ce courriel au procès.



Convaincre un ministre

Plusieurs autres courriels déposés en preuve font état de démarches de dirigeants de

SNC/Lavalin pour sensibiliser les conseillers du premier ministre **Paul Martin** à l'importance de la Libye et même pour transmettre au premier ministre canadien une lettre de Saadi Kadhafi.

Les dirigeants de SNC/Lavalin parlaient dans leur correspondance de tentatives pour convaincre un ministre canadien de se rendre en mission politique en Libye et de convaincre des ministres fédéraux de rencontrer une délégation libyenne en visite au Canada.

Saadi Kadhafi est d'ailleurs venu au Canada aux environs de 2001, à l'invitation de SNC/Lavalin, accompagné d'un colonel de l'armée libyenne qui a eu droit à une rencontre organisée avec un officier responsable des forces spéciales canadiennes, selon Riadh Ben Aïssa.

Dans un courriel à Bob Blackburn, M. Ben Aïssa avait par ailleurs dit qu'il fallait prévenir les gens du gouvernement canadien de ne pas froisser les dirigeants libyens.

« Le gouvernement libyen est très sensible à tout geste ou information qui pourraient les relier à des événements passés. Bob, je compte sur toi pour faire du lobby à Ottawa pour éviter que le gouvernement canadien fasse une erreur », écrivait-il.

Source: Fiducie de soutien à La Presse, publié le 6 novembre 2019

Feu vert du PDG pour le yacht



Riadh Ben Aïssa a aussi raconté devant le tribunal comment il a obtenu le feu vert de ses supérieurs afin d'acheter un yacht pour Saadi Kadhafi. M. Kadhafi venait tout juste d'intervenir afin que SNC/Lavalin obtienne un contrat de 1 milliard de dinars sans appel d'offres.

Un ancien responsables des affaires de SNC/Lavalin en Libye a expliqué mardi aux jurés, lors du procès de Sami Bebawi, que Saadi Kadhafi avait accordé son aide à l'entreprise à plusieurs reprises et que SNC/Lavalin avait, de son côté, travaillé très fort pour améliorer les relations entre le régime Kadhafi et le Canada.

Le témoin a dit avoir informé son supérieur, Sami Bebawi, du fait que l'entourage de Saadi Kadhafi s'attendait à ce que SNC/Lavalin lui offre le bateau d'une valeur de 25 millions US. M. Bebawi était d'accord, selon lui.

M. Ben Aïssa aurait ensuite eu une rencontre avec le PDG de l'entreprise, Jacques

Lamarre, qui lui a donné le feu vert, dit-il. « *J'ai eu une demande de rencontre avec Jacques Lamarre, d'abord seul* », a-t-il relaté devant le jury mardi le 5 novembre 2019. « *Il a dit : "Je suis au courant que tu veux acheter un bateau." Il a dit : "C'est bon." Il avait déjà les papiers devant lui* », a poursuivi le témoin.

Source: Fiducie de soutien à La Presse, publié le 6 novembre 2019



Un ancien responsable des affaires de SNC/Lavalin en Libye a expliqué mardi aux jurés, lors du procès de Sami Bebawi, que Saadi Kadhafi avait accordé son aide à l'entreprise à plusieurs reprises et que SNC/Lavalin avait, de son côté, travaillé très fort pour améliorer les relations entre le régime Kadhafi et le Canada.

SNC/Lavalin avait besoin du fils de Kadhafi

L'ancien haut dirigeant de SNC/Lavalin, Sami Bebawi, suivait de près tous les faits et gestes posés en Libye, et parallèlement, la firme bénéficiait du soutien du fils de

l'ancien dictateur Mouammar Kadhafi, a raconté lundi le principal témoin à son procès pour fraude et corruption.

« *Il y avait des rapports hebdomadaires, sinon journaliers, de tous les projets en Libye, qui étaient suivis de façon rigoureuse et avec beaucoup de détails* », a insisté Riadh Ben Aissa. Celui qui était également cadre chez SNC/Lavalin collabore avec la justice canadienne depuis son arrestation en Suisse, en 2012, dans un autre dossier.

Il est le témoin vedette au procès de son ancien supérieur, Sami Bebawi, qui fait face à huit chefs d'accusation de fraude, de recyclage de produits de la criminalité, de possession de biens volés et de corruption d'un agent public étranger. M. Bebawi a plaidé non coupable à toutes les accusations.

Or, au troisième jour du procès, M. Ben Aissa a témoigné de leurs communications constantes malgré l'océan qui les séparait.

La Couronne a fait défiler tout au long de la journée des dizaines de messages électroniques que s'envoyaient les deux hommes au sujet des contrats obtenus ou à obtenir ainsi qu'aux pots-de-vin à redistribuer.

« *Je mettais beaucoup de détails* », a souligné M. Ben Aissa, dont le témoignage était parfois ponctué d'un brin de fierté dans la voix.

L'influence Kadhafi

Le premier témoin de la Couronne a aussi souligné que, sans l'aide de Saadi, fils de Mouammar Kadhafi, SNC/Lavalin n'aurait pas été en mesure d'obtenir d'importants contrats en territoire libyen.

« *Avec les interventions de Saadi Kadhafi, ç'a été clairement dit [...] que SNC devait obtenir le maximum de contrats* », a-t-il affirmé.

C'est qu'à la fin des années 90, SNC/Lavalin s'était retrouvée en mauvaise posture en Libye dans le cadre d'un contrat conclu avec la Great Man-Made River Authority (GMRA).

Ce projet de construction de puits visait à alimenter les villes côtières en eau potable. Or, les travaux se sont avérés plus coûteux et la GMRA refusait de payer le montant supplémentaire réclamé par SNC/Lavalin.

M. Ben Aissa avait donc été envoyé en Libye pour résoudre cette réclamation. Par un concours de circonstances, celui-ci a été présenté à Saadi Kadhafi et a pu conclure une entente avec la GMRA.

Cela aura été un tournant pour la compagnie puisque, grâce à la proximité qui s'est développée entre lui et le fils Kadhafi, SNC/Lavalin a pu obtenir de « gros projets », même si la firme n'avait pas l'expertise requise, a-t-il confié.

SNC/Lavalin avait besoin du fils de Kadhafi

SNC/Lavalin a obtenu entre autres un contrat de 400 millions de dollars pour un projet d'usine nommé Sarir 1.

« Quand [le président de la GMRA] a su que M. Kadhafi était derrière nous, toute la dynamique a changé », a mentionné M. Ben Aissa.

Signe que SNC/Lavalin n'était pas un grand acteur en Libye, la firme n'arrivait pas à obtenir des prix concurrentiels pour certains matériaux, dont l'acier, a expliqué le témoin.

« On nous donnait des prix exorbitants. D'ailleurs, on n'avait même pas le temps d'analyser l'offre, qu'elle était déjà échue », s'est souvenu M. Ben Aissa.

Il a raconté que les dirigeants ont paniqué lorsqu'ils ont réalisé les potentielles pertes financières.

« Sami m'a demandé de trouver une solution alors j'en ai discuté avec des gens de GMRA et ils m'ont dit que la seule façon de m'en sortir, c'était de rentrer de la compétition », a-t-il mentionné. « Ils m'ont orienté vers les Coréens, qui avaient été sortis [depuis que] les Allemands avaient le monopole », a-t-il ajouté.

C'est lui personnellement qui a rencontré des dirigeants. *« Mon pouvoir de persuasion pour les faire entrer dans ce projet-là a permis à SNC de non seulement imposer ses prix, mais aussi d'améliorer le cash-flow [les liquidités] », a-t-il fait valoir.*

M. Ben Aissa est également revenu sur l'ouverture de comptes bancaires en Suisse afin de dissimuler l'argent qui servait à payer les pots-de-vin.

Peu de temps après l'obtention de ce contrat, Saadi Kadhafi l'a invité à se rendre avec lui à un salon nautique organisé à Cannes, en France. Sur place, le fils de l'ancien dictateur avait manifesté un vif intérêt pour un yacht de luxe.

Peu de temps après son retour en Libye, M. Ben Aissa a reçu un appel d'un proche de Saadi Kadhafi, lui manifestant son intérêt pour un bateau 25 millions de dollars.

Source: Le Devoir pour SPEQ Le Devoir inc., publié le 5 novembre 2019

**SNC/Lavalin voulait embaucher le fils de Kadhafi
comme vice-président en 2008**



Saadi Kadhafi, fils de Mouammar Kadhafi, en compagnie de Riadh Ben Aïssa, alors vice-président à la division construction de SNC/Lavalin (photo prise à Toronto le 14 septembre 2009)

En mars 2008, SNC/Lavalin aurait offert le poste de « *vice-président Maghreb* » pour une durée de trois ans à Saadi Kadhafi, fils de l'ancien dictateur libyen Mouammar Kadhafi. C'est ce qui ressort d'un affidavit du caporal Alexandre Beaulieu de la GRC, dont Radio-Canada a obtenu copie, citant une lettre provenant de SNC/Lavalin.

Cette déclaration sous serment du caporal Beaulieu a été faite au soutien de demandes d'ordonnances visant à geler les avoirs d'anciens dirigeants de SNC/Lavalin soupçonnés d'avoir versé des pots-de-vin et détourné des sommes pour eux-mêmes dans le cours des affaires de la compagnie de génie canadienne en Libye. Le caporal Beaulieu y cite des extraits du document qui aurait été saisi dans les bureaux de SNC/Lavalin lors de la perquisition effectuée le 13 avril 2012 au siège social de la firme.

Dans cette lettre adressée à la section de l'immigration de l'ambassade du Canada en Tunisie le 25 mars 2008, l'ancien vice-président de la division Construction de SNC/Lavalin, Riadh Ben Aïssa, demande donc aux autorités canadiennes un permis de

travail temporaire au Canada d'une durée de 3 ans pour Saadi Kadhafi affirmant que la compagnie était « convaincue que l'implication de Saadi Kadhafi au sein de ses équipes lui permettrait d'obtenir davantage de contrats, lui permettrait de travailler plus rapidement en Afrique du Nord et consoliderait la croissance de ses affaires en Libye ».

Un salaire de 150 000 \$ pendant 3 ans

Toujours selon ce qui est rapporté par l'officier de la GRC, SNC/Lavalin aurait présenté en soutien de sa demande « une offre d'emploi faite à Saadi Kadhafi d'une durée de 3 ans pour laquelle la compagnie s'engageait à verser un salaire annuel de 150 000 \$ au fils de l'ancien dictateur.

Les responsabilités de Saadi Kadhafi comme vice-président Maghreb auraient inclus notamment « *la collaboration à l'élaboration des objectifs de SNC/Lavalin en Afrique du Nord, et plus spécifiquement en Libye* », et « la représentation de la compagnie dans des négociations ou autres fonctions officielles. »

« Précieux services » rendus à SNC/Lavalin

La GRC insiste beaucoup dans les extraits qu'elle cite de la lettre de Ben Aïssa sur les passages où l'ancien vice-président décrit la contribution de Saadi Kadhafi aux succès des affaires de la firme en Libye.

Ben Aïssa affirme que Kadhafi avait rendu de « *précieux services* » à SNC/Lavalin en 2001 et 2002 pour lui permettre de décrocher un contrat de 475 millions de dollars pour l'opération et l'entretien de l'usine de fabrication de tuyaux de Sarir, en Libye.

Il ajoute, selon la GRC, que SNC/Lavalin souhaite « *non seulement profiter de ses liens avec la "haute éminence" du gouvernement libyen, mais aussi de ses conseils en matière de gestion de projet.* »

La GRC aurait aussi saisi des formulaires d'immigration requis par les gouvernements du Québec et du Canada relativement à cette demande de permis de travail temporaire pour Saadi Kadhafi. Sur ces documents, l'adresse indiquée du futur employeur de Saadi Kadhafi est le 455, boulevard René-Lévesque Ouest, soit l'adresse du siège social de SNC/Lavalin.

« Saadi Kadhafi, un actif pour SNC/Lavalin »

Le caporal Beaulieu conclut de ces documents que Saadi Kadhafi était « *un actif pour SNC/Lavalin* » et que la firme *souhaitait « continuer de bénéficier de l'intervention et de la coopération de Saadi Kadhafi pour obtenir des contrats encore plus lucratifs en Libye ».*

Cette conclusion de l'enquêteur contredit les dires du président de SNC/Lavalin qui était en poste à cette époque, **Jacques Lamarre**, qui affirmait dans une entrevue accordée à la journaliste Anne Panasuk pour l'émission Enquête en février 2013 : « *Je ne faisais pas affaire avec Saadi Kadhafi. Je faisais affaire avec la Libye qui était dirigée par son père. Je ne faisais pas affaire avec Saadi Kadhafi.* »

L'ancien président, qui a quitté la firme en 2009, affirmait également n'avoir jamais été au courant que des sommes auraient été versées à Saadi Kadhafi pour obtenir des contrats en Libye: « *J'aurais dit non y a pas d'argent qui va à Saadi Kadhafi parce que c'est, au point de vue éthique, c'est inacceptable, même si au point de vue légal on pourrait dire y a pas, peut-être pas le rôle dans le gouvernement, mais au point de vue éthique c'est complètement inacceptable.* »

De son côté, SNC/Lavalin nie avoir eu connaissance de cette affaire. Sa porte-parole, Leslie Quinton, affirme que ces démarches de Riadh Ben Aïssa « *étaient connues seulement par les gens impliqués et ils ne sont plus avec la société. La société n'en a pas été informée et ne peut donc pas commenter* ».

Saadi Kadhafi au Canada : 2 millions aux frais de SNC/Lavalin

Presque au même moment, Saadi Kadhafi a bénéficié d'un visa de visiteur pour séjourner au Canada. Selon d'autres documents produits par la GRC, Saadi Kadhafi serait entré au Canada le 24 février 2008 pour y séjourner pendant une période de trois mois.

Pendant ce séjour, SNC/Lavalin a assumé les dépenses du fils Kadhafi et plus particulièrement les frais de sécurité, selon ce qu'a admis Jacques Lamarre à l'émission Enquête.

Jacques Lamarre avait été impliqué dans cette décision: « *quand il est reparti, j'étais tellement content. Il n'avait pas fait trop de stupidités. Par contre, on avait une facture de presque 2 millions de dollars. J'étais extrêmement fâché, le conseil était fâché. Tout le monde était fâché* ».

Un membre de l'entourage de Saadi Kadhafi interviewé par Anne Panasuk en Libye affirme que Riadh Ben Aïssa aurait même fait miroiter à Saadi Kadhafi la possibilité qu'il obtienne la citoyenneté canadienne: « *Riadh Ben Aïssa lui a promis qu'il l'aiderait à obtenir un passeport canadien.* »

Ce proche de Saadi Kadhafi affirme même avoir été présent à une réunion durant cette période où Kadhafi remplissait les formulaires en présence de Ben Aïssa: « *Ben Aïssa lui parlait de l'obtention du passeport et Saadi était très excité à l'idée d'obtenir le passeport.* » À la lumière des documents obtenus par la GRC, il n'est cependant pas clair si les formulaires en question étaient ceux pour l'obtention du permis de travail temporaire ou d'autres démarches pour l'obtention de la citoyenneté.

Source: Société Canadian Broadcasting Corporation (CBC)/Radio-Canada pour le gouvernement du Canada, publié le 23 mai 2013